Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Public

26 rue Duméril 75013 Paris
https://www.apmep.fr/

VOTE 2022

Il est important que notre Association soit forte pour faire entendre sa voix à tous les niveaux (national, régional, local). La représentation de l'APMEP sera d'autant plus reconnue que le nombre de votants sera grand.

Le vote annuel qui vous est demandé vous permet de participer à la vie de l'Association.

VOUS ÊTES TOUS CONCERNÉS,
VOTEZ !
Votre vote doit être posté avant
le 3 juin 2022 *
(date de la poste - tarif urgent)

Avant de remplir votre bulletin de vote, lisez attentivement les pages qui suivent. Les résultats seront publiés dans le BGV de juillet 2022.

* En cas de réception tardive de cette brochure, consulter le site Internet **http://www.apmep.fr** pour savoir si la date limite de vote n'a pas été reportée.

SOMMAIRE :

Modalités de vote
Rapport d'activité
Rapport financier
Renouvellement partiel du Comité national
Déclarations de candidatures

I - MODALITÉS DE VOTE

Attention :

Conformément aux statuts et au règlement intérieur en vigueur, il s'agit de pourvoir, cette année, 14 sièges du Comité national (la moitié des sièges régionaux) ainsi que certains postes restant vacants. Ainsi les adhérents sont appelés à voter sur **:**

le rapport d'activité ;
le rapport financier ;
les candidats sur les postes nationaux vacants ;
et SEULS les adhérents des Régionales CONCERNÉES sont appelés à voter pour renouveler leurs représentants au Comité national.

POUR VOTER

1 - Dans les pages qui suivent, **prenez connaissance** du rapport d'activité, du rapport financier, ainsi que des déclarations des candidats au Comité national.

2 - **Remplissez** le bulletin de vote.

3 - **Introduisez** votre bulletin de vote dans l'enveloppe bleue qui ne doit porter aucune mention manuscrite.

4 - **Introduisez** l'enveloppe bleue dans l'enveloppe d'expédition sur laquelle vous aurez noté vos nom, prénom, Régionale et signature ; postez dès que possible (vous faciliterez ainsi le travail très lourd du secrétariat).

Date limite d'envoi : 3 juin 2022 *

* En cas de réception tardive de cette brochure, consulter le site Internet http://www.apmep.fr pour savoir si la date limite de vote n'a pas été reportée

II RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Présenté par le Bureau national -

* En cas de réception tardive de cette brochure, consulter le site Internet http://www.apmep.fr pour savoir si la date limite de vote n'a pas été reportée. 1

1. Introduction 3
2. Le fonctionnement de l'association 3
   - 2.1. Le Comité national 3
   - 2.2. Le Bureau 7
   - 2.3. Les chargés de mission 8
   - 2.4. Les groupes de travail et commissions 8
   - 2.5. Les actions pour la formation 9
   - 2.6. Les liens avec les Régionales 10
3. Les publications de l'association 10
   - 3.1. La plaquette « Visages » 2021-2022 et le texte d'orientation 10
   - 3.2. Le site internet 10
   - 3.3. Présence de l'APMEP sur les réseaux sociaux 10
   - 3.4. Le BGV 11
   - 3.5. Au Fil des Maths – le Bulletin de l'APMEP 11
   - 3.6. Les brochures 12
   - 3.7. Annales d'examens et de concours 12
   - 3.8. MathScope 12
4. Les relations externes 13
   - 4.1. Avec l'ADIREM et le réseau des IREM 13
   - 4.2. Avec la CFEM et ses composantes 13
   - 4.3. Avec les associations de professeurs 13
   - 4.4. Relations internationales 13
   - 4.5. Avec les syndicats d'enseignants 13
   - 4.6. Avec l'institution 14
   - 4.7. Avec les médias 14
   - 4.8. Avec les acteurs de la diffusion scientifique 14
5. Conclusion 14

1. Introduction

Ne figurent, dans ce rapport, que les actions spécifiques que l'APMEP a menées au cours de l'année civile. La plaquette « Visages de l'APMEP » assure la présentation de l'association, de ses représentants, de ses propositions et revendications ainsi que celle des nouvelles brochures. Cette plaquette est mise à jour tous les ans en fin d'année scolaire et son contenu est approuvé par le Comité de juin. Outre la version papier envoyée aux adhérents, une version électronique est librement consultable et téléchargeable sur le site de l'association. Exceptionnellement en 2020, en raison de la pandémie, la plaquette visage n'a pas été modifiée.

2. Le fonctionnement de l'association

Le fonctionnement de l'APMEP est assuré au niveau national par le Comité, le bureau, des chargés de mission, une secrétaire, et des responsables de groupes et de commissions. La secrétaire est salariée de l'association, toutes les autres personnes citées plus haut sont bénévoles et, si elles sont défrayées pour leurs déplacements, ne bénéficient d'aucune contrepartie matérielle (ni en temps, ni en argent) pour leur engagement dans l'association. Les dates des réunions sont librement consultables grâce au calendrier accessible par le site internet de l'association. En raison de la pandémie les activités de l'APMEP ont été fortement perturbées.

2.1. Le Comité national

Le Comité national est l'organe décisionnaire de l'association. En 2021 il s'est réuni trois fois. Il a été organisé à distance en visio-conférence les 20 et 21 mars 2021. Plusieurs modalités étaient possibles en synchrone (présentiel ou visio-conférence) les 26 et 27 juin et 13 et 14 novembre 2021.
Ci-dessous se trouvent les relevés de décisions des comités de l'année 2021.

Relevé de décisions du Comité des 20 et 21 mars 2021

Approbation du compte rendu du précédent Comité
Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

Rapport d'activité et rapport financier 2020
Le rapport financier est présenté au comité par Pascale Pombourcq, trésorière de l'APMEP, et le rapport d'activité par Sébastien Planchenault, président de l'APMEP.
A l'unanimité des personnes présentes et ayant le droit de voter, le Comité autorise à les présenter au vote des adhérents.

Modification du règlement intérieur
Les modifications du règlement intérieur sont soumises à l'article 11 des statuts :"Le règlement intérieur est établi et modifiable par le Comité sur proposition du Bureau ou d'au moins un quart des membres du Comité. Toute proposition de modification doit faire l'objet d'une publication dans le Bulletin au moins 3 mois avant la réunion correspondante du Comité. Les décisions sont prises à la majorité absolue calculée sur le nombre de sièges effectivement pourvus."
https://www.apmep.fr/IMG/pdf/Statuts_et_reglement_interieur_version_2018-03-25.pdf

Le comité de novembre 2020 avait donné son accord, à l'unanimité des 34 votants pour que les propositions de modification ci-dessous soient publiées dans le BGV en vue d'être votées au comité de mars 2021 :

- La régionale de Strasbourg change de nom et s'appelle «Régionale d'Alsace ». Cette demande est approuvée à l'unanimité au comité de novembre.
- Les Régionales de Rennes et de Bretagne occidentale ont fusionné pour donner naissance à la Régionale de Bretagne. (Vote de novembre 2020 : 71 pour - 9 contre - 0 abstention)
- **Proposition de modification de l'article 2bis - Liste des Régionales.** La liste des Régionales est fixée comme suit (les numéros entre crochets désignent les départements concernés) :
  - Aix-Marseille [04, 05, 13, 84];
  - Alsace [67, 68];
  - Aquitaine (Bordeaux) [24, 33, 40, 47, 64];
  - Antilles-Guyane [971, 972, 973];
  - Basse-Normandie (Caen) [14, 50, 61];
  - Bourgogne [21, 58, 71, 89];
  - Bretagne [35, 56, 29, 22];
  - Champagne-Ardenne [08, 10, 51, 52];
  - Clermont-Ferrand[03, 15, 43, 63];
  - Franche-Comté [25, 39, 70, 90];
  - Grenoble [07, 26, 38, 73, 74];
  - Haute-Normandie [27, 76];
  - Île-de-France[75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95];
  - La Réunion [974];
  - Lille [59, 62];
  - Limoges [19, 23, 87];
  - Lorraine [54, 55, 57, 88];
  - Lyon [01, 42, 69];
  - Montpellier [11, 30, 34, 48, 66];
  - Nantes [44, 49, 53, 72, 85];
  - Nice-Corse [06, 20A, 20B, 83];
  - Orléans-Tours [18, 28, 36, 37, 41, 45];
  - Picardie [02, 60, 80];
  - Poitou-Charentes [16, 17, 79, 86];
  - Toulouse [09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82].

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et ayant le droit de voter

- **Proposition de modification de l'article 7 – Renouvellement du Comité**
  Cette proposition est faite pour tenir compte des changements de noms de Régionale et de la fusion des deux Régionales de Bretagne tout en maintenant l'équilibre de renouvellement des postes :

  Article 7 –Renouvellement du Comité. Le Comité est renouvelé par fractions, avec une périodicité de quatre ans :
  - une moitié des sièges nationaux est renouvelée lors des années 4n+1,l'autre moitié lors des années 4n+3 ;
  - 14 sièges régionaux sont renouvelés lors des années 4n : Aix-Marseille, Antilles-Guyane,

Aquitaine, Basse-Normandie, Bretagne, Franche-Comté, Île-de-France(2 sièges), La Réunion, Lille, Limoges, Nantes, Picardie, Toulouse ;
    - 14 sièges régionaux sont renouvelés lors des années 4n+2 : Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Clermont-Ferrand, Grenoble, Haute-Normandie, Île-de-France(2 sièges), Lorraine, Lyon, Montpellier, Nice, Orléans-Tours, Poitou-Charentes.Sauf décision contraire du Comité, le renouvellement annuel se fait à la fin duComité de juin ; le nouveau Comité élit alors le nouveau Bureau.

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et ayant le droit de voter

Adhésions :
Le comité donne son accord à l'unanimité des votants pour proposer la mise en place d'adhésion conjointe à partir de 2022 avec les associations suivantes :

- **MATh.en.JEANS** :
    - le montant de l'adhésion APMEP pour les adhérents de MATh.en.JEANS à 57€ au lieu de 75 €
    - le montant de l'adhésion à MATh.en.JEANS pour un adhérent à l'APMEP à 34€ au lieu de 45€

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et ayant le droit de voter.

- **Femmes et Maths** :
    - le montant de l'adhésion APMEP pour les adhérents de Femmes et Maths à 57€ au lieu de 75 €
    - le montant de l'adhésion à Femmes et Maths pour un adhérent à l'APMEP à 35€ au lieu de 40€

Cette proposition est adoptée par le Comité. (Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 1).

- **Les Maths en Scène** (LMES) :
    - le montant de l'adhésion APMEP pour les adhérents de Les Maths en Scène à 57€ au lieu de 75 €
    - le montant de l'adhésion à MATh.en.JEANS pour un adhérent à l'APMEP sera réduite de 5€

Cette proposition est adoptée par le Comité. (Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 3)

Pour plus de lisibilité, l'offre « Un chouette métier » proposé spécifiquement par les correspondants INSPE sera enlevée en 2021. Cette proposition est adoptée par le Comité. (Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 1)

Temps de formation Le comité adopte la création d'une ligne budgétaire d'un montant de 3 000 euros par an pour permettre l'organisation de temps de formation en interne ou en externe à destination du président(e), des membres du bureau et des responsables nationaux en lien avec leurs missions.
(Pour : 26 Contre : 1 Abstention : 2)

Remboursement des frais pour le ou la président(e) et/ou d'un(e) représentant(e) au Comité des Régionales des Outre-mer Pour les Régionales des Outre-mer les propositions suivantes sont adoptées par le Comité :

- une personne de la Régionale, à condition qu'elle soit mandatée par la Régionale, peut être remboursée de la moitié de son trajet (mais pas de ses autres frais) pour venir aux Journées Nationales. (Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 1)
- le ou la président(e) ou le ou la représentant(e) de la Régionale, membre du comité peut être remboursé de la moitié de son trajet pour venir aux Séminaires. (Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 1)
- le membre du comité représentant sa régionale peut se faire rembourser ses frais de transport, dans la limite du plus grand remboursement accordé à un membre métropolitain du Comité. (Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 1)

Le ou la président(e) de l'APMEP (president.e@apmep.fr) doit être prévenu(e) en amont afin que cela soit notifié dans un compte-rendu du bureau national. La demande de remboursement se fait ensuite en complétant le document suivant : https://www.apmep.fr/IMG/pdf/Justificatifs_apres_reunions.pdf et en l'envoyant avec les justificatifs nécessaires à l'adresse indiquée sur le document

.**Journées Nationales à Bourges (23 au 26 octobre 2021)** Voici le tableau complet des tarifs proposés qui tient compte de la date d'inscription (ouverture des inscriptions le 23 août) :
Le tarif du banquet sera de 35 €.

	adhérent	Non adhérent	Professeur des écoles	Etudiants
jusqu'au 23 /10	27	47	10	0
Sur place	50	60	10	0

Pour les nouveaux adhérents (adhésion validée avant le 1er octobre), tarif adhérent appliqué

Ces tarifs sont adoptés par le Comité. (Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 2)

Prochaines Journées Nationales

- Jonzac (2022) : Le thème choisi est « Où se cachent les maths ? ».
- Rennes (2023)
- Le Havre (2024)
- Nice-Corse (2025)
- Alsace / Lorraine (2026)
- Grenoble (2027)
- Marseille (2028)

Candidatures au Comité 2021-2022
7 postes nationaux se libèrent en 2021 et 7 postes nationaux avec fin de mandat en 2021 n'étaient pas pourvus.
5 régionales n'ont pas de représentants au comité :

- avec fin de mandat en 2022 : Clermont-Ferrand
- avec fin de mandat en 2024 : Aix-Marseille, Aquitaine, La Réunion (et Lille) Il reste un poste à pourvoir pour la régionale d'Île de France avec fin de mandat en 2024. Pour rappel, les postes précédemment pourvus de moins de 3 ans peuvent être repris sans année de césure. Les candidat.e.s qui ont posé leur candidature sont :
    - Florence Neny (Aix-Marseille, mandat de 3 ans)
    - Michel Suquet (Ile de france, mandat de 3 ans)
    - Laurent Moutoussamy (La Réunion, mandat de 3 ans)
    - Charlotte Frébert (poste national, mandat de 4 ans)
    - Claire Lommé (poste national, mandat de 4 ans)
    - Lise Malrieu (poste national, mandat de 4 ans)
    - Julie Morineau (poste national, mandat de 4 ans)
    - Laurent Poli (poste national, mandat de 4 ans)

Les candidats seront invités au Séminaire et au Comité de juin. Une fois élus, ils seront votants en fin de comité pour élire le nouveau bureau. Le vote se fera en ligne (sauf pour les quelques adhérents qui n'ont pas d'adresse mail). Il sera organisé par Mickaël Gagin et Sylvain Etienne.

Relevé de décisions du Comité des 26 et 27 juin 2021

Approbation du compte-rendu du comité précédent

Le compte-rendu du précédent comité est soumis au vote et adopté. (Contre : 0, Abstention : 1, Pour : 31)

Rapport d'activité et bilan financier 2020

Résultats du vote des adhérents :
Nombre de votants : 660

	Pour	Contre	Abstention	Nul
Rapport d'activité	630	2	27	1
Bilan financier	624	0	35	1

Bienvenue aux nouveaux élus au Comité

Nom et prénom	**Nombre de suffrages obtenus**
MALRIEU Lise	629 / 660
WAEHREN Gilles	623 / 660
LOMMÉ Claire	622 / 660
POLI Laurent	608 / 660
FREBERT Charlotte	607 / 660
MORINEAU Julie	604 / 660

Régionale	**Nom et prénom**	**Nombre de suffrages obtenus**
Aix-Marseille	NENY Florence	26/26
Ile de France	SUQUET Michel	88/93
La Réunion	MOUTOUSSAMY Laurent	11/12

Groupe « Automatismes »

Anne-France Acciari présente au Comité ce nouveau groupe. Le Comité approuve la création de ce groupe de travail.

(Contre : 1, Abstention : 4, Pour : 27)

Adhésions / Abonnements

Pour l'année 2021-2022, sur les conseils du chargé de mission Abonnements et cotisations, il est proposé au Comité de reconduire les tarifs précédents avec une seule modification.Pour plus de cohérence, les deux tomes de « Prof de maths un chouette métier » resteraient dans les brochures gratuites pour les stagiaires qui vont adhérer et à prix adhérent pour ceux qui seraient seulement parrainés. Les frais de port pour les agences sont indicatifs et seront adaptés aux tarifs en vigueur.Le Comité approuve ces tarifs à l'unanimité des 32 votants.

Texte « propositions et revendications »

Présentation du texte « Propositions et revendications » (version du 09 mai 2021)Le Comité approuve cette version à l'unanimité des 32 votants.

Le Comité demande que, dans l'avenir, le texte soit allégé en évitant les détails trop techniques. Ces détails pourraient figurer sur l'espace des commissions du site de l'APMEP.

Modifications du règlement intérieur

Les modifications du règlement intérieur sont soumises à l'article 11 des statuts :"Le règlement intérieur est établi et modifiable par le Comité sur proposition du Bureau ou d'au moins un quart des membres du Comité. Toute proposition de modification doit faire l'objet d'une publication dans le Bulletin au moins 3 mois avant la réunion correspondante du Comité. Les décisions sont prises à la majorité absolue calculée sur le nombre de sièges effectivement pourvus."

(https://www.apmep.fr/IMG/pdf/Statuts_et_reglement_interieur_version_2018-03-25.pdf)

Demande de modification du règlement intérieur :

La Régionale d'Orléans-Tours après avoir consulté ses adhérents demande à s'appeler Régionale Centre-Val de Loire (vote à l'unanimité du 28 mai 2021).Le comité donne son accord pour que la modification dans le règlement intérieur du nom de cette Régionale soit publiée dans le BGV, en vue d'être votée au comité de novembre (comme le stipulent les statuts)
Voté à l'unanimité des 32 votants.

Présentation et vote du nouveau bureau

C'est le nouveau comité qui élit ce bureau (article 7 du règlement intérieur).

Bureau 2021-2022 soumis au vote du comité

- Président : Sébastien PLANCHENAULT
- Vice-présidente, Formation initiale, BGV : Claire PIOLTI-LAMORTHE
- Secrétaire, Relation avec les Régionales, LEGT : Céline LAINÉ
- Trésorier, Enseignement Supérieur : Michel BOURGUET
- Premier degré : Agnès GATEAU
- Collège : Jean-Baptiste CIVET
- Premier degré, Collège, Formation continue : Claire LOMMÉ
- Collège, Formation continue, Communication : Sophie ROUBIN
- Lycée professionnel, Formation initiale : Christophe MONDIN
- LEGT, Formation initiale : Luca AGOSTINO
- Premier degré, Formation initiale, AFDM : Lise MALRIEU

Le Comité approuve la constitution du nouveau bureau à l'unanimité.

Liste des responsables 2021-2022

Chargés de mission non-membres du comité national 2021-2022

N.B : extrait du compte rendu du comité de juin 2014 : « les chargés de mission sont des adhérents qui s'investissent particulièrement dans la vie de l'association, mais qui ne font pas partie du Comité national (sauf exception). Selon l'ordre du jour des réunions du bureau et du comité, ils peuvent y participer en tant qu'invités. Dans le cadre de leur mission, leurs frais (déplacement, hébergement…) sont remboursés par l'APMEP ».

- Adhésions et abonnements : Rémi BELLOEIL
- Trésorerie : Pascale POMBOURCQ, Marie-José BALIVIERA
- Liaison avec le secrétariat et les Régionales : Marie-José BALIVIERA, Francis SLAWNY
- Publications : Nicole TOUSSAINT, Gérard COPPIN, Jean FROMENTIN
- BGV : Jean FROMENTIN, Sophie SUCHARD
- BGV Spécial Journées : Jean-Paul BARDOULAT
- Au fil des maths : Cécile KERBOUL, Isabelle FLAVIER
- Pôle numérique : Gérard COPPIN, François COUTURIER, François PÉTIARD, Yvon POITEVINEAU, Michel SUQUET
- Mercredis de l'APMEP : Agnès GATEAU
- Mathscope : Laurence CANDILLE, Christophe GOMBERT

- Communication interne et externe : Catherine CHABRIER, Alice ERNOULT, Virginie RIEU
- Vote, Séminaire : Mickaël GAGIN, Sylvain ETIENNE
- Relations internationales : Michel FRÉCHET, Delphine BOURGEOIS
- Refonte du texte propositions et revendications : Eric LAFOSSE
- Salon de la Culture et des Jeux Mathématiques : Stéphanie DORET

Responsables des commissions nationales en 2021-2022

- Premier degré : Barbara STRBA
- Collège : Patricia GONCALVES
- Lycée professionnel : Jessica ESTEVEZ-BRIENNE
- LEGT : Frédérique FOURNIER
- Formation des enseignants : Valérie GIRARDIN
- Enseignement supérieur : Alice ERNOULT

Groupes de travail nationaux 2021-2022

- Annales d'examen et concours : Denis VERGES
- APMEP / Femmes et Maths : Laure ETEVEZ
- Automatismes : Anne-France ACCIARI
- Culture, Mathématiques et Arts : Houria LAFRANCE
- Histoire des mathématiques : Nathalie CHEVALARIAS
- Jeux et mathématiques : Françoise BERTRAND
- Journées Nationales : Sébastien SOUCAZE
- Littéramath : Alice ERNOULT
- Mathématiques et informatique : Florence NENY
- Math-Europe : Carole TERPEREAU
- Mise en ligne des BV : Armelle BOURGAIN
- Neurosciences et apprentissage des mathématiques : Marie-Line GARDES
- Olympiades (sujets et corrigés) : Antoine CROUZET
- Publimath : Hombeline LANGUEREAU, Michèle BECHLER
- Rénovation du site : Michel SUQUET

Représentants de l'APMEP en 2021-2022

- ADIREM : Gérard COPPIN, Jean TOROMANOFF
- Animath : Stéphanie DORET
- CFEM : Sophie ROUBIN, Denis ROTH, François MOUSSAVOU
- Comité scientifique de la fondation Blaise Pascal : Luca AGOSTINO
- Comité scientifique des IREM : Alice ERNOULT, Sophie ROUBIN
- Commission Inter-IREM Collège : Sophie ROUBIN
- Commission Inter-IREM Lycée professionnel : Jessica ESTEVEZ-BRIENNE
- Femmes & Mathématiques : Laure ETEVEZ
- MATh.en.JEANS : François MOUSSAVOU
- Société Française de Statistique : Valérie ROBERT
- Société Informatique de France : Florence NENY
- Société Mathématique de France : Christine CHOQUET
- Société Mathématiques Appliquées et Industrielles : Stéphanie DORET

Relevé de décisions du Comité des 13 et 14 novembre 2021

Approbation du compte-rendu du comité précédent

Le compte-rendu du précédent Comité comportait une coquille. C'est la commission « formation des enseignants » qui a publié un communiqué et non la commission « enseignement supérieur » (paragraphe « Réforme du recrutement et de la formation initiale des enseignants »).

Le compte-rendu du précédent Comité est adopté à l'unanimité des 38 votants.

Modification du RI

Les modifications du règlement intérieur sont soumises à l'article 11 des statuts :"Le règlement intérieur est établi et modifiable par le Comité sur proposition du Bureau ou d'au moins un quart des membres du Comité. Toute proposition de modification doit faire l'objet d'une publication dans le Bulletin au moins 3 mois avant la réunion correspondante du Comité. Les décisions sont prises à la majorité absolue calculée sur le nombre de sièges effectivement pourvus."(
https://www.apmep.fr/IMG/pdf/Statuts_et_reglement_interieur_version_2018-03-25.pdf)

Demande de modification du règlement intérieur :

La Régionale d'Orléans-Tours demande à s'appeler Régionale Centre-Val de Loire (vote des adhérents de la régionale à l'unanimité du 28 mai 2021). Cette demande de modification du nom de cette Régionale dans le règlement intérieur a été publiée dans le BGV 219.

Le Comité de novembre adopte à l'unanimité des 38 votants ce changement.

Organisation des Comités futurs

Le bureau réfléchit à modifier l'organisation des Comités de novembre et de mars pour alléger les contraintes personnelles des membres du Comité. Cela pourrait faciliter l'engagement des adhérents à participer au Comité national. Deux propositions sont établies pour ces comités :

- proposition 1 : comité le samedi toute la journée de 9h30 à 17h
- proposition 2 : comité le samedi de 14h à 17h et le dimanche de 9h à 12h.

L'organisation du Comité de juin ne serait pas changée pour garder le côté convivial de la soirée au local. Cette organisation serait mise en place à partir du Comité de novembre 2022.

La proposition 2 est soumise au vote et est adoptée.

Abstention : 7 Contre : 0 Pour : 31

Groupes de travail

Anne-France Acciari responsable du groupe « Automatismes » souhaite modifier le nom de ce groupe en « Fondamentaux et automatismes ».

La proposition est soumise au vote et adoptée.

Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 1

Agrégation interne d'informatique.

Le Comité donne son accord pour l'écriture et la signature d'un texte, avec des partenaires, pour la demande de création d'une Agrégation interne d'informatique.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 9

2.2. Le Bureau

En raison de la pandémie et des périodes de confinement, en 2021, de très nombreuses réunions de bureau ont été organisées en visio-conférences. La difficulté à rester concentré et efficaces deux journées entières nous a obligé à modifier leur organisation. Le temps face à écran a donc été prioritairement les samedi et dimanche matin et un bureau en soirée est venu compléter ce temps dans la semaine suivant ou précédant le bureau. Le bureau s'est réuni 13 demi-journées à distance.

Quatre bureaux (juin, septembre, novembre et décembre) ont pu être organisés en présentiel à Paris, une possibilité de suivre le bureau à distance en visio-conférence a systématiquement été proposé. L'achat d'un équipement de visio-conférence (micro et caméra) a permis cette organisation multimodale de nos réunions.

Un bureau exceptionnel de trois jours, pendant le week-end de l'ascension, a été organisé lui aussi en multimodal. L'objectif de ce bureau était d'élaborer le questionnaire *Enseigner les mathématiques au XXIème siècle* qui a ensuite été diffusé largement.

D'une façon très habituelle, le Bureau s'est occupé de toutes les questions occasionnées par la gestion interne de l'association : adhésions, élections, suivi des publications, fonctionnement et rénovation du site, gestion numérique, travaux du local… Il est accompagné pour cela par des chargés de mission. Ces derniers interpellent le bureau chaque fois qu'une décision est nécessaire, apportent leur expertise pour l'analyse de chaque situation puis sont généralement chargés de la mise en œuvre des décisions prises par le Bureau. Leur travail est essentiel pour le fonctionnement quotidien de l'association, le bureau les en remercie vivement.

En raison des nombreuses économies réalisées par l'APMEP (très peu de remboursements de frais de déplacement pendant la crise sanitaire) et pour donner suite à la proposition du groupe gestion, le bureau a acté des travaux importants de rénovation au local qui se sont déroulés au premier semestre 2021.

Par ailleurs, une part non négligeable du travail du Bureau a été consacrée à la préparation des débats du Comité national et à l'organisation des journées nationales de l'APMEP 2021 à Bourges.

« Enseigner les mathématiques au XXIème siècle »

Le bureau a particulièrement été mobilisé autour de la réflexion sur l'enseignement des mathématiques au XXIème siècle. Une synthèse des travaux réalisés lors du Comité de novembre 2020 a été envoyé à l'ensemble des membres du Comité et aux président(e)s de Régionale début janvier 2021. Un document de cadrage a été élaboré afin que le travail se poursuivre dans les régionales. L'ensemble de la communauté mathématique (CFEM, SMAI, SMF, SFDS, UPS, ADIREM, …) a également été associée à cette réflexion. Une page internet sur ce thème a été mise en ligne. https://www.apmep.fr/Les-chantiers-de-l-APMEP-Reflexion

Le questionnaire, à destination de l'ensemble des professeurs qui enseignent les Mathématiques, élaboré lors du bureau « hors les murs » a été mis en forme à l'aide de l'outil LimeSurvey. Il a été diffusé dans le BGV 219, sur l'ensemble des réseaux de communication de l'APMEP et via le livret du congressiste des Journées Nationales à Bourges. Il a été clôturé le 31 décembre et a reçu 1800 réponses dont 1400 complètes. Un temps lors du bureau de décembre a été réservé à une première analyse d'un échantillon de réponses.

Comme de très nombreux évènements, le séminaire national des cadres de l'APMEP a été empêché par la crise sanitaire. Il a été organisé en visio-conférence le samedi 5 juin 2021 et avait pour thème « Enseigner les Mathématiques au XXIème siècle ». Le programme très riche nous a permis d'approfondir nos réflexions en appuis sur trois conférences de Renaud d'Enfert et Caroline Ehrhardt d'une part, puis de Gilles Dowek et de Michèle Artigues pour terminer : https://www.apmep.fr/Seminaire-2021

Suivi des réformes

En 2021, le suivi des multiples réformes de la voie professionnelle ; du lycée général et technologique et du baccalauréat ; de la formation (initiale et continue) et du recrutement des enseignants ; modification des programmes de maternelle a fortement impacté le travail du Bureau.

- **Pour les programmes de maternelle** : Suite à la saisine du ministre faite au CSP, le 1er septembre 2020, de réfléchir sur les programmes de l'école maternelle, une note d'analyse et de propositions du CSP a été publiée en décembre 2020 (https://www.education.gouv.fr/note-d-analyse-et-de-propositions-du-csp-sur-le-programme-d-enseignement-de-l-ecole-maternelle-307861). L'APMEP a rejoint le collectif *Défendons la maternelle* qui regroupe des associations de spécialistes, des didacticiens, des syndicats et des fédérations de parents d'élèves. Lundi 15 mars 2021, Agnès Gateau a représenté l'APMEP à la réunion du collectif. Elle y a rappelé les positions de l'APMEP exprimées dans le texte NON ! https://www.apmep.fr/NON. Un communiqué de presse a été publié co-signé par le collectif *Défendons la maternelle* le 26 mai :
  https://www.apmep.fr/Communique-de-presse-Defendons-l

- **Pour le lycée Général** : les conséquences de cette réforme sont nombreuses, entre autre : augmentation des barres inter académiques, des suppressions de postes, en deux ans on arrive à plus de 600 postes supprimés en LEGT (d'après le SNES), perte d'heures d'enseignement pour les élèves, une perte d'élèves et en particuliers de filles dans les enseignements de spécialité scientifiques (notes de la DEPP), les enseignements de spécialité sont trop difficiles pour des élèves au profil non purement scientifique, les épreuves de spécialités placées trop tôt dans l'année qui placent les enseignants et les élèves sur un rythme effréné, stressant, nuisible aux apprentissages…
  Compte tenu de la situation compliquée due à la pandémie, un communiqué de presse de la Conférence des associations de professeurs spécialistes sur l'épreuve du grand oral a été co-signé par l'APMEP et publiée mercredi 5

mai : https://www.apmep.fr/Communique-de-presse-sur-le-Grand. Il dénonce l'absence de prise en compte de la situation sanitaire et des inégalités de préparation qu'elle a entraîné et demande la suppression de cette épreuve. Un communiqué du bureau a été publié le 10 mai sur le site de l'APMEP qui indique la position de l'APMEP plus globalement sur les examens écrits 2021, sa demande de neutraliser sans annuler : https://www.apmep.fr/Examens-ecrits-2021-neutraliser. Les sociétés de Mathématiques alertent de l'impact négatif de la réforme du lycée sur l'enseignement des mathématiques en première et terminale, en particulier sur la perte d'heures subie par les élèves. Un communiqué, co-signés par l'APMEP, a été publié le 24 novembre : https://www.apmep.fr/Reforme-du-lycee-la-formation-en. Sébastien Planchenault a sollicité Cédric Villani au sujet de la réforme et de la perte d'heures en mathématiques pour les élèves et pour les enseignants.
Le bureau a écrit une lettre ouverte aux parlementaires sur l'enseignement des mathématiques, contenant un diagnostic et des propositions en vue d'une audition au ministère. L'APMEP demande que le ministère retravaille la structure du lycée et qu'un groupe de travail soit constitué pour réfléchir dans la durée. La commission Lycée d'Enseignement Général a participé à cette réflexion et le projet de lettre a été discuté par les membres du Comité.

- **Pour la voie professionnelle** : La réforme de la voie professionnelle lancée en 2018 a appelé l'élaboration de nouveaux programmes pour les enseignements généraux de la voie professionnelle. Cette transformation de la voie professionnelle a rendu nécessaire la rénovation du programme de Mathématiques spécifique au brevet des métiers d'art (BMA). La DGESCO a invité l'APMEP à faire parvenir, avant le 2 avril 2021, ses remarques concernant le projet de programme rendu public par le CSP. La commission LP a été sollicitée pour répondre à cette demande.

- **Pour la réforme de la formation initiale et du recrutement des enseignants** : De nombreux éléments concernant les réformes de la formation initiale et du recrutement avec les nouvelles modalités du CAPES ont été discutés en réunions de bureau et Comité. Les INSPE n'ont eu aucune information sur le devenir de la formation des stagiaires, aucun sujet 0 du CAPES n'avait paru ; cela a rendu difficile la construction des maquettes. **La Commission Formation des enseignants a publié un communiqué avec une demande et trois propositions** : https://www.apmep.fr/Communique-sur-la-reforme-des,8798. L'APMEP a co-signé, le 12 février, avec les associations de spécialistes une tribune au JDD https://www.lejdd.fr/Societe/Education/tribune-une-trentaine-dassociations-denseignants-denonce-des-recrutements-au-rabais-4024797
  Le président de l'APMEP a été auditionné le 23 mars au Sénat par le sénateur Longuet sur les difficultés de recrutement des enseignants de second cycle en mathématiques.
  https://www.apmep.fr/IMG/pdf/audition-senat-mars-21.pdf
  Plus localement, l'IREM et la Régionale de Franche-Comté ont écrit un texte en réaction à la suppression de la formation à distance du master MEEF parcours mathématiques de Franche-Comté. Le national a transmis ce texte à l'ensemble de la communauté mathématique et a rédigé un courrier à destination de la ministre de l'Enseignement supérieur, du directeur de l'INSPE et du président de l'université de Franche-Comté. Le bureau a regrété la suppression d'une telle formation au vu du manque d'enseignants de mathématiques et de la motivation des étudiants suivants ce dispositif.

  L'APMEP a publié en avril avec ses partenaires un communiqué sur le statut des AED pré-pro
  https://www.apmep.fr/Communique-de-l-APMEP-et-de-ses

  Le Comité a soutenu Richard Cabassut après la suspension par la rectrice de son académie de sa mission de formation continue, pour l'expression de son opposition à la réforme en tant qu'élu.

2.3. Les chargés de mission

Les membres du Comité et du Bureau sont élus et renouvelés régulièrement. La complexité du fonctionnement de l'association nécessite que des bénévoles assurent une continuité plus importante.

Le groupe gestion se réunit la veille des bureaux afin de pouvoir assister au mieux celui-ci sur des points particulièrement techniques : trésorerie, publications (relations avec l'imprimeur, organisation et gestion du stock, etc.), adhésions et abonnements (tarifs, organisation de la campagne d'adhésion, relation avec les adhérents, etc.), boutique en ligne, relation avec les personnels et prestataires, …

Le pôle numérique se charge de la gestion de tous les outils numériques de l'association : site internet, boutique en ligne, base de données des adhérents et abonnés, serveur, owncloud, big blue button…

En 2021 les membres du pôle numérique ont poursuivi leur collaboration avec le responsable du groupe de travail du nouveau site, mais aussi avec le bureau afin d'améliorer le fonctionnement des outils numériques utilisés par les membres de l'association.

2.4. Les groupes de travail et commissions

En 2021, l'APMEP comptait 15 groupes de travail et 6 commissions. Chaque groupe ou commission se réunit normalement deux fois par an (dont une fois lors des Journées Nationales) et est chargé d'alimenter les réflexions de l'APMEP et de produire des ressources (sous forme de publication en ligne, d'articles ou de brochures par exemple). La plupart disposent d'une rubrique spécifique sur le site. Les groupes et commissions sont ouverts à toute personne adhérente à l'APMEP, il suffit pour cela d'en faire la demande auprès de la ou du responsable.

Le groupe ***Publimath*** et le groupe ***Histoire des mathématiques*** travaillent en collaboration étroite avec le réseau des IREM, ils assurent ainsi une diffusion large des travaux des IREM et de l'APMEP. Le groupe ***Mise en ligne des BV*** participe aussi de cette diffusion.

En 2021, le groupe ***Fondamentaux et automatismes*** a été créé.

Le groupe ***Neurosciences et apprentissage des mathématiques*** n'a pas pu fonctionner en 2021, la seule réunion du groupe a été celle des Journées Nationales à Bourges. La décision est prise de relancer le groupe vers une nouvelle thématique autour des difficultés et des troubles de l'apprentissage en mathématiques. Un nom plus explicite sera proposé au Comité en 2022.

Le groupe ***APMEP / Femmes et Maths***, en partenariat avec l'association *Femmes & Maths* produit des éléments de réflexion et des ressources sur les questions de l'égalité filles / garçons en mathématiques. De la même façon, les groupes ***Maths-Europe ; Mathématiques et informatique ; Culture, Mathématiques et Arts*** (créé en 2021) ont pour rôle essentiel d'alimenter la réflexion pédagogique et didactique de l'association sur ces thèmes.

Le ***groupe Mathscope*** a organisé des webinaires pour présenter les ressources produites et le fonctionnement de la plateforme Tactiléo qui permet de les scénariser. Malheureusement l'accès à cette plateforme n'est maintenant accessible que si les académies y sont abonnées.

Les publications les plus visitées et appréciées du site de l'APMEP sont les ressources conçues par le ***groupe « Annales d'examens »*** (voir plus bas). Le ***groupe Olympiades*** complète cette offre en mettant à disposition les sujets et des propositions de corrigés des Olympiades de mathématiques.

Le ***groupe Jeux*** a publié, à la demande du bureau, des dossiers extraits de leurs publications comme cela avait été fait en 2020 pendant le confinement. Ce groupe est particulièrement sollicité pour le Salon de la Culture et des Jeux Mathématiques (organisé par Animath et un comité de pilotage) auquel il a participé pour la deuxième année à distance.

Le ***groupe Littéramath,*** en partenariat avec Tangente, le réseau des IREM et Publimath. a constitué des listes de livres de littérature mathématique à destination des CDI de collèges et lycées. Il s'intéresse à l'utilisation des ouvrages en classe. Il a animé des ateliers aux Journées Nationales de l'APMEP.

En 2021, le ***groupe Rénovation du site*** a travaillé à la conception d'un nouveau site (voir la partie Site internet).

Le ***groupe des Journées Nationales*** assiste les Régionales organisatrices et assure en particulier la gestion du site des journées chaque année. Cela permet une amélioration continue de l'organisation et des partages de compétences entre Régionales.

Les six commissions nationales, spécifiques à chaque niveau d'enseignement, sont régulièrement sollicitées pour étayer les prises de position du bureau et pour la mise à jour du texte « Propositions et revendications ».

Les ***commissions 1er degré et collège*** se réunissent trois fois par an aux mêmes dates ce qui permet de traiter ensemble de sujets communs. En 2021, les responsables des deux commissions ont changé.
Pour la commission 1er degré, Barbara Strba remplace Agnès Gateau et, pour la commission collège, Patricia Goncalves remplace Sophie Roubin. Des adresses génériques ont été créées pour aider à la continuité du suivi des commissions : commission.premierdegre@apmep.fr et commission.college@apmep.fr

La ***commission LEGT*** a organisé une réunion (hors Journées Nationales) le samedi matin en visioconférence. Les **commissions *lycée*** *(LEGT et Lycée professionnel) et* ***formation*** des enseignants ont été mobilisées par le suivi et l'analyse des nombreuses réformes mises en place.

En 2021, la ***commission Enseignement supérieur*** s'est réunie une fois en visioconférence (hors des Journées Nationales). Elle a réfléchi à un projet de rencontres sur le modèle des Mercredis de l'APMEP et, en lien, avec la commission LEGT, elle a travaillé sur les attentes en mathématiques dans le supérieur.

2.5. Les actions pour la formation

Depuis 2019, le Bureau, en accord avec le Comité, a souhaité proposer aux enseignants stagiaires de découvrir l'association grâce au **parrainage par un adhérent de l'APMEP**. Cette adhésion gratuite permet d'être informé, de voter et de recevoir la version numérique d'Au Fil des Maths – le Bulletin de l'APMEP gratuitement. Une affiche a été réalisée à partir du travail de Virginie Ganteil (graphiste) et avec son accord, pour appeler à agir avec l'APMEP en adhérant ou en parrainant un stagiaire. Elle est disponible sur le site : https://www.apmep.fr/Adherer-S-abonner,5804 Le formulaire permettant ce parrainage a été envoyé à l'ensemble des présidents de régionales et aux correspondants INSPE. Avec la situation sanitaire très particulière que nous vivons, les Régionales ont été peu actives et il est difficile de faire un bilan de ces parrainages. Les autres modalités d'adhésions restent valables, y compris le tarif de première adhésion pour les stagiaires qui offre en plus la version papier d'Au Fil des Maths. Le nombre d'adhérents est à peu près stable (autour de 2500 adhérents et 150 abonnements).

Les **Journées Nationales de l'APMEP à Bourges** se sont déroulées normalement (après avoir attendu Bourges deux ans) en présence de 630 congressistes. Les nombreuses conférences et ateliers ont permis des échanges de qualité. Voir la page des JN Bourges

Le Hors-série n°1 d'*Au fil des maths*, « Spécial Premier degré », a été publié en ligne sur le site de l'APMEP, en accès libre et

gratuit, lors des Journées Nationales. Voir le HS sur le site.

Les mercredis de l'APMEP, mis en place fin 2020 ont été organisés régulièrement en 2021. Les mercredis de l'APMEP sont des temps d'échange et de formation à destination des PE ou de toute personne qui s'intéresse à l'enseignement du premier degré. En 2021, les intentions de participation ont été recueillie par un formulaire, ce qui a permis d'établir un planning. Les dates et thèmes des mercredis ont été relayés via les réseaux sociaux et le site internet. Les rencontres ont regroupé régulièrement une quinzaine de personnes avec parfois un pic lorsque l'intervenante ou l'intervenant est plus connu(e). AFDM a proposé d'animer des mercredis autour d'article publiés. Voir la page des mercredis sur le site.

En raison de la crise sanitaire, le **Séminaire des cadres** a été organisé entièrement à distance sur une journée. Il a eu pour thème Enseigner les mathématiques au XXIe siècle. Les conférenciers nous ont comblé avec un contenu dense qui nous permet d'enrichir la réflexion engagée à l'APMEP sur le chantier Mathématiques du XXIe siecle. Voir la page du séminaire.

2.6. Les liens avec les Régionales

Durant l'année 2021 encore fortement impactée par la pandémie, le bureau est resté en contact avec les Régionales essentiellement par échanges de mails. Ainsi, le bureau a fait parvenir aux Régionales les informations administratives qui les concernaient (campagne d'adhésion, parrainage des stagiaires, frais de ports gratuits, comptes-rendus des bureaux et des comités .....) et les informations des événements organisés par des partenaires.

Le bureau a répondu aux demandes spécifiques de chaque Régionale. En particulier, le National a aidé les Régionales à organiser leur AG et/ou votes à distance, en mettant à leur disposition des outils en ligne.

Les rencontres en visioconférence avec les présidents de Régionale ont été maintenues. Elles permettent des échanges plus réguliers et une mise en réseau des présidents de régionales. Ces échanges n'étaient habituellement possibles que lors du séminaire qui ces deux dernières années n'a pu être organisé de manière classique. Le National essaye d'alléger les tâches administratives des Régionales afin de leur permettre de se consacrer en priorité à la partie animation. Les présidents de régionales disposent d'un espace dans le Nextcloud où sont déposés les documents utiles au bon déroulement de leur mission. Chaque régionale qui en fait la demande peut bénéficier d'un espace d'archivage dans le Nextcloud, ce qui peut permettre de garder mémoire plus facilement de la vie de la régionale.

En lien avec les Régionales, des modifications du Règlement Intérieur ont été proposées. Les Régionales de Rennes et de Bretagne occidentale ont fusionné pour donner naissance à la Régionale de Bretagne. La régionale de Strasbourg a changé de nom et s'appelle désormais la «Régionale d'Alsace ». Même chose pour la **Régionale d'Orléans-Tours qui est devenu la Régionale Centre-Val de Loire.**

Enfin, le National a organisé la mise en veille de la régionale de Lille pour un an, le temps de retrouver une équipe pour prendre la charge administrative de la Régionale.

3. Les publications de l'association

3.1. La plaquette « Visages » 2021-2022 et le texte d'orientation

Le texte d'orientation n'avait pas été mis à jour en 2020. La version 2021 a été élaborée à partir des modifications et propositions envoyées par les commissions nationales et groupes de travail. Le nouveau texte a été discuté en comité de mars et voté au comité de juin. C'est ce texte qui figure dans la plaquette visage 2021/2022.

Le texte d'orientation est destiné aux adhérents et à tous les interlocuteurs potentiels de l'APMEP. Le comité de juin a proposé qu'il soit plus accessible pour que les grandes idées ne soient pas noyées dans des détails trop techniques. Ces précisions plus en lien avec certains niveaux d'enseignements pourraient être déposées sur les espaces des groupes et commission sur le site de l'APMEP.

Le texte sera à terme réactualisé à la lumière des réflexions menées dans le chantier : « Enseigner les maths au XXIème siècle » et devrait avoir une forme plus pérenne.

3.2. Le site internet

Le site internet de l'APMEP permet de diffuser les informations de l'APMEP qu'il s'agisse de ses prises de position, de comptes-rendus de réunions ou de ressources pour les enseignants. Associé à la boutique en ligne, il permet d'adhérer et d'acheter des brochures. Son fonctionnement est assuré par le pôle numérique (équipe de bénévoles) assisté ponctuellement par un prestataire extérieur.

La restructuration du site a mobilisé une équipe tout au long de l'année 2021. Le nouveau site est créé sous la technologie SPIP3 (la même technologie que le portail des IREM). Les régionales, commissions et groupes de travail ont reçu des droits en écriture pour compléter leurs pages du site.

Le nouveau site a été présenté à l'Assemblée Générale du mardi 26 octobre 2021 à Bourges.La bascule ne se fera pas avant le mois de juin 2022 car le travail restant à faire est encore très important.

3.3. Présence de l'APMEP sur les réseaux sociaux

Le compte Twitter de l'APMEP

Le compte Twitter *@APMEP_Nat* de l'APMEP permet une diffusion large et rapide des informations et publications de l'association. En fin 2021 le compte Twitter *@APMEP_Nat* a un peu plus de 4000 abonnés, il publie 20 à 50 tweets par mois,

chacun vus par quelques milliers de personnes. Il partage les publications des associations partenaires et permet de diffuser l'ensemble des réactions du bureau. Les informations qui sont publiées sont régulièrement relayées par d'autres comptes : comptes associatifs, Café Pédagogiques, comptes personnels influents dans la communauté mathématique de Twitter.

La Conférence des associations des professeurs de spécialistes, dont l'APMEP fait partie, a elle aussi un compte Twitter *@CSpecialistes*.

Le réseau de l'APMEP est visible sur Twitter, de nombreux adhérents y sont actifs, la revue *Au fil des Maths* et plusieurs régionales ont ouvert des comptes. Les principaux comptes « APMEP » sont : le national @Apmep_Nat ; Grenoble @ApmepGrenoble ; Haute-Normandie @ApmepHN ; Île-de-France @APMEP_IDF ; La Réunion @Apmep_Run ; Lille @apmep5962 ; Picardie @Apmep_Picardie ; Poitou-Charentes @apmeppoitiers ; Toulouse @ApmepToulouse ; la revue *Au fil des maths* @AuFilDesMaths

Le tweet le plus vu en 2021 est celui qui a annoncé en août les journées nationales de Bourges (24 000 impressions). Nous utilisons le « hashtag » **#jnAPMEP** pour mettre en avant les publications ayant comme sujet les journées nationales de l'APMEP. Ce mot clé ayant été utilisé depuis plusieurs années, c'est une façon simple de retrouver les tweets qui ont été faits par tous les participants lors des JN : lire le fil des JN APMEP

La page Facebook de l'APMEP

L'APMEP dispose d'une page Facebook : https://www.facebook.com/APMEP.Nat

En 2021, il y a eu 39 publications sur cette page. Elles atteignent en général quelques centaines de personnes. Des évènements ont été créés, notamment pour annoncer les mercredis de l'APMEP. Dans ce cas, ces publications ont été partagées sur d'autres groupes, principalement *Le coin boulot des profs de mathématiques* et *le coin boulot des Professeurs des écoles (PE)* et ont atteint plusieurs milliers de vues (jusqu'à presque 9000 vues). La revue *Au fil des maths* dispose elle aussi d'une page Facebook.

Le groupe Linkedin de l'APMEP

Un groupe privé APMEP existe sur Linkedin. Il contient 112 membres et nous avons de temps en temps des demandes d'inscription. Il n'y a actuellement presque aucune activité sur ce groupe.

Il serait utile de réfléchir à l'animation de ce groupe Linkedin et de la page Facebook qui sont sous utilisés.

3.4. Le BGV

Nous remercions Brigitte Dody pour l'énorme travail de coordination et de mise en page du BGV qu'elle faisait depuis de nombreuses années. À partir du n°219, Sophie Suchard a pris en charge la mise en page. Le BGV a évolué pour devenir une infolettre, en lien avec la préparation du nouveau site internet. La première info-lettre dans le nouveau format est parue en 2022. Ce changement a nécessité de modifier petit à petit l'organisation du BGV.

Les différentes rubriques du BGV ont été discutées en bureau et proposées en comité pour permettre de construire une architecture pérenne que l'on retrouvera dans chaque numéro. Le calendrier de parution est modifié pour un numéro à chaque période entre les vacances scolaires.

Le BGV sous forme d'info-lettre a nécessité à nouveau une discussion car l'envoi dans le corps d'un mail et non sous la forme d'un pdf en pièce jointe nécessite d'être très court pour être lisible sur un téléphone ; son organisation doit favoriser les liens avec les articles du site. La présence d'images ou d'icônes permettent de renforcer l'attractivité du BGV mais la plus grande prudence est nécessaire quant au droit d'auteur. Le format étant plus court, il sera envisageable d'augmenter la périodicité.

Différentes solutions techniques ont été évoquées pour le nouveau format de l'info-lettre et la solution retenue est le logiciel sendinblue. Il est utilisé depuis le n°222, à la fois pour la mise en page et pour l'envoi du mail aux adhérents. L'APMEP a souscrit un abonnement à sendinblue pour que le nom de cet outil n'apparaisse pas dans le message envoyé aux adhérents.

En accord avec le bureau et à partir des informations fournies par les régionales, les commissions et groupe de travail, Claire Piolti-Lamorthe est chargée de concevoir le sommaire du BGV. Elle y ajoute un certain nombre d'informations d'actualité jugées pertinentes par le bureau et qui ont un lien avec l'enseignement des mathématiques.

Le pôle numérique se charge de mettre à jour la liste des adhérents dans sendinblue.

3.5. Au Fil des Maths – le Bulletin de l'APMEP

Au Fil des Maths – *le bulletin de l'APMEP* est un trimestriel de 96 pages accompagné d'une revue numérique augmentée publiant des compléments aux articles imprimés, ainsi que de nombreux articles supplémentaires.

L'équipe de rédaction, sous la responsabilité de Lise Malrieu (jusqu'en août 2021) puis de Cécile Kerboul, est constituée :

- d'une équipe de 13 collègues pour la partie éditoriale et de 3 illustrateurs,
- d'une équipe technique de 9 collègues, coordonnée par Isabelle Flavier, pour la revue papier
- d'une équipe technique de 10 collègues, coordonnée par Marianne Favre, pour la revue numérique

L'équipe éditoriale s'est réunie cinq fois au cours de l'année 2021, en présentiel quand les conditions sanitaires l'ont permis, en visio les autres fois ; les équipes techniques travaillent exclusivement à distance.

Les quatre numéros prévus en 2021 sont sortis dans les délais (l'impression et le routage sont confiés à l'imprimerie CORLET). Il en a été tiré entre 2 700 et 3 000 exemplaires, selon les numéros.

Les recensions sont désormais publiées au fur et à mesure qu'elles sont écrites dans la revue numérique. Seule une sélection est imprimée dans chaque numéro.

L'équipe éditoriale s'efforce de développer et maintenir certains partenariats, notamment avec *Losanges* (SBPMef), le *CRAP*, *Tangente*, *CultureMath*, *ANAE*, …

Un compte Twitter @aufildesmaths et une page Facebook permettent de diffuser notamment les appels à articles et informations sur la publication (visibles aussi depuis le site de l'APMEP).

Le Hors-série n°1 d'*Au fil des maths*, « Spécial Premier degré », a été publié en ligne sur le site de l'APMEP, en accès libre et gratuit, lors des Journées Nationales de l'APMEP de Bourges (fin octobre 2021). Il a été mis en ligne dans un délai très court par l'équipe numérique de l'APMEP.I l est téléchargeable article par article, rubrique par rubrique ou entièrement. En mars 2022, la brochure complète avait été téléchargée plus de 1 500 fois.

Ce hors-série d'*Au fil des maths* (159 pages) a été conçu par une équipe composée de membres de l'équipe de rédaction, mais aussi de membres du groupe *Jeux et des commissions école et collège*. Il est une fenêtre ouverte sur quelques ressources pour la pratique des mathématiques en classe, du cycle 1 au cycle 3, et exalte les capacités de partage et d'échange entre collègues et didacticiens. On y retrouve les cinq rubriques habituelles (*Opinions*, *Avec les élèves*, *Ouvertures*, *Récréations* et *Au fil du temps*). Les professeurs de collège y trouveront aussi matière à réflexion et des outils pour leur enseignement.

3.6. Les brochures

Outre la plaquette gratuite « Visages 2021-2022 de l'APMEP », à la fois catalogue des publications et mémento de l'association, il faut distinguer trois types de brochures :

- Brochures dont l'APMEP est seule responsable de la rédaction et de l'édition ; elles ont pour but d'aider les enseignants de mathématiques dans leur réflexion, leur formation et leur enseignement. Les adhérents bénéficient d'une réduction de 30 %. Certaines sont mises gratuitement en ligne sur le site www.apmep.fr . Le total bénévolat des auteurs de ces brochures mérite d'être souligné. Le Bureau les remercie tous chaleureusement pour leur dévouement.
- Brochures en coédition (brochures dont l'APMEP est responsable de l'édition, un autre éditeur étant maître d'œuvre) ;
- Brochures en co-diffusion.

On trouve dans la plaquette « Visages », ainsi que sur le site Internet, la liste des brochures en vente ou téléchargeables.

Les co-diffusions ont pour but d'offrir des ristournes à nos adhérents sur l'achat d'ouvrages de qualité et d'améliorer les finances de l'APMEP en conformité avec la loi Lang.

Le site de vente en ligne est l'un des principaux canaux utilisés pour les adhésions (en plus du prélèvement automatique), pour les abonnements et pour les ventes de brochures. Son suivi est assuré par le « Pôle numérique » et par la secrétaire de l'association, Oriane Sallard.

Une nouvelle brochure intitulée « Calcul mental et automatismes en première » est sortie en septembre 2021 en coédition avec l'IREM de Clermont-Ferrand. Elle a été conçue dans le même esprit par le groupe qui a rédigé les précédentes brochures « Calcul mental et Automatismes » au collège et au lycée. La qualité de ces brochures n'est plus à démontrer !

Un certain nombre de dossiers JEUX, extraits de nos brochures JEUX, avaient été mis sur la boutique de l'APMEP pendant le confinement de 2020 pour faciliter la tâche des professeurs d'école et de collège. Certains dossiers étaient et restent gratuits.

En 2021, d'autres dossiers ont été déposés, gratuits ou payants. Il y en avait 35 fin 2021.

3.7. Annales d'examens et de concours

La rubrique consacrée aux sujets et corrigés du Diplôme National du Brevet, du Baccalauréat et de Brevet de Technicien Supérieur est de loin la plus consultée du site. Elle est alimentée grâce au travail d'une équipe qui, sous la responsabilité de Denis Vergès, se charge de collecter les sujets, de concevoir des corrigés et de créer les fichiers LaTeX (sujets et corrigés). Ce groupe réalise un travail formidable, sous la direction de Devis Vergès, de mise à disposition de sujets d'examens accompagnés de leurs corrigés. Depuis 2020 la collecte des sujets a été grandement facilitée par la coopération entre le responsable du site CultureMath et l'Inspection Générale.

Une équipe, sous la responsabilité d'Antoine Crouzet se charge désormais de permettre le même type de publication pour les sujets et corrigés des Olympiades académiques et nationales.

3.8. MathScope

L'appel d'offres du ministère concernant la remédiation en seconde est sorti début avril 2021. Le projet devait proposer un dispositif de remédiation pour des connaissances théoriquement acquises par les élèves au collège mais aussi en 2de (suite aux tests de positionnement), à la fois en voie générale et en bac pro. Le smartphone devait être au cœur du dispositif. Une plate-forme très complète avec de l'intelligence artificielle et de très nombreuses fonctionnalités devait être mise en place. Le dossier était à monter pour la mi-mai.

Tactiléo, Cabri et Bordas se chargeraient de proposer un dossier. Si ces partenaires remportaient l'appel d'offres, les ressources numériques seraient placées sur la plateforme Tactiléo et accessibles aux professeurs et à leurs élèves. Bordas demanda la permission à l'APMEP de pouvoir utiliser les vidéos créées par le groupe Mathscope dans le dossier de l'appel d'offres et ensuite dans les modules à venir si ce sont eux qui remportent l'appel d'offres. Le bureau donna son accord.

D'autre part, l'association Animath a été contactée par Evidence B pour un autre dépôt de dossier et fut un partenaire à part entière du projet. L'APMEP soutint le dépôt de candidature d'Animath et interviendra le cas échéant.

Nous avons appris au mois de décembre que la candidature Cabri-Tactiléo-Bordas n'avait pas été retenue pour l'appel d'offre. Le dossier pour lequel Animath est partenaire fait partie des trois retenus actuellement par le ministère. Animath pourra utiliser les vidéos si besoin pour la seconde consultation du ministère.

Le groupe Mathscope a fait une présentation de la plateforme Tactiléo et de la collection mathématiques pour le lycée aux JN de Bourges, la région Centre Val de Loire faisant partie des régions qui ont accès à la banque de ressources (BRRE).

4. Les relations externes

4.1. Avec l'ADIREM et le réseau des IREM

L'APMEP participe aux travaux de l'ADIREM, œuvre pour le maintien des IREM et soutient leurs actions au service des enseignants de mathématiques. L'APMEP est représentée par deux de ses membres à l'ADIREM qui est elle même représentée par deux membres au Comité de l'APMEP en qualité d'invités permanents. L'APMEP est représentée par deux de ses membres au Comité scientifique des IREM. L'ADIREM et l'APMEP participent conjointement au fonctionnement et au pilotage de la commission inter-IREM Publimath.

Les groupes et commissions de l'APMEP collaborent souvent avec les commissions inter-IREM, soit par l'intermédiaire de membres communs (comme c'est le cas pour le groupe de la CII « histoire des mathématiques », la commission premier degré et la COPIRELEM ou la commission collège, la CORFEM et la CII-collège,…) ; soit par des rencontres entre leurs responsables (comme par exemple la CII université et la commission enseignement supérieur).

En 2020, l'APMEP et l'ADIREM ont très régulièrement collaboré, tout particulièrement par l'intermédiaire de leurs présidentes et président pour le suivi de la mise en œuvre du plan « 21 mesures pour l'enseignement des mathématiques » (dit « plan Villani-Torossian »), pour exprimer des positions communes sur les projets de réformes (en particulier pour le lycée général et technologique et pour le lycée professionnel), au sujet de la réforme de la formation initiale, pour préparer les consultations avec le ministère, etc.

4.2. Avec la CFEM et ses composantes

La commission française pour l'enseignement des mathématiques (CFEM) est une association dont l'APMEP est membre et où elle est représentée par 3 personnes. La CFEM a pour but de faciliter la recherche sur l'Enseignement des Mathématiques en France par tous les moyens opportuns d'action internationale ou nationale. Elle a en particulier organisé la participation française au congrès ICME 14 Shanghai qui a été organisé entièrement à distance du fait de la pandémie après avoir été reporté d'un an. A cette occasion la CFEM a rédigé une Présentation Nationale de l'enseignement des mathématiques en France. La présentation a été enregistrée sous la forme d'une vidéo et diffusée pendant le congrès (voir la vidéo).

Le bureau de l'APMEP a invité la Présidente de la CFEM et des représentants de ses composantes (ADIREM, ARDM, Femmes et Mathématiques, le groupe mathématique de l'Inspection générale, la SFdS, la SMAI, la SMF et lUPS) à participer aux Journées Nationales à Bourges, en particulier à l'ouverture des journées et à la réunion des sociétés savantes. Le bulletin de janvier 2022 de la CFEM rend compte de cette présence aux JN à Bourges (voir p15 du Bulletin).

En 2021, la CFEM a été une structure importante pour assurer des échanges entre ses différentes composantes. Les sujets à traiter ont été particulièrement nombreux, autour des multiples réformes mises en œuvre par l'institution. Des communiqués communs ont été réalisés et publiés sur nos sites respectifs.

4.3. Avec les associations de professeurs

L'APMEP est membre de la Conférence des présidents des associations de professeurs spécialistes. Cette structure a été en 2021 le lieu de nombreux échanges entre les associations membres. Ces échanges ont donné lieu à plusieurs communiqués communs que l'on peut trouver sur le site apmep.fr.

L'APMEP entretient également des relations régulières avec l'AFEF (Association Française pour l'Enseignement du Français). En 2021 deux rencontres Mercredis de l'AFEF (du même format que les mercredis de l'APMEP) ont été organisées sur le grand oral en partenariat AFEF – APMEP. Ces rencontres en ligne ont été enregistrées, elles ont privilégié le débat interdisciplinaire et ont été l'occasion de se demander comment travailler dans une perspective interdisciplinaire afin de faire de l'oral un véritable enjeu d'apprentissage ?

4.4. Relations internationales

L'APMEP est membre fondateur de la Fédération **Francophone d'Associations pour l'Enseignement des Mathématiques (FFAEM)** . Cette fédération a pour objectif de favoriser les échanges sur les questions qui concernent l'enseignement des mathématiques. Les associations membres autres que l'APMEP sont l'A²DEMTI (Algérie), l'APAMS (Sénégal), l'ATSM (Tunisie) et la SBPMef (Belgique).

Michel Fréchet et Delphine Bourgeois sont chargés des relations entre l'APMEP et la FFAEM. Par ailleurs, Michel Fréchet est président de la FFAEM.

Les travaux de la FFAEM ont été très impactés depuis le début de la crise sanitaire. Le président de l'APMEP a invité l'ensemble des membres de la FFAEM aux Journées Nationales à Bourges. Malheureusement, les relations diplomatiques et les restrictions sanitaires ont empêché certains déplacements. L**a FFAEM s'est réunie le 25 octobre en mode hybride. Les outils numériques dont l'utilisation s'est développée pendant la crise sanitaire permettant de faciliter les échanges avec des pays qui n'ont pas toujours les moyens de se déplacer.**

4.5. Avec les syndicats d'enseignants

L'APMEP informe régulièrement les principaux syndicats d'enseignants de ses positions, propositions et revendications. Elle travaille et échange régulièrement avec l'ensemble des syndicats. Une réunion s'est tenue avec les syndicats majoritaires lors des JN à Bourges pour échanger sur la situation de l'enseignement des mathématiques.

4.6. Avec l'institution

L'APMEP est représentée au sein du Comité de pilotage de la Semaine des Mathématiques et **participe à la rédaction du Guide de la Semaine des mathématiques.**

L'APMEP a été invitée et reçue par le responsable des affaires pédagogiques du cabinet du Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports à propos du Grand Oral.

4.7. Avec les médias

Les responsables de l'APMEP et en particulier son président ont souvent eu l'occasion de s'exprimer dans les médias. Ce fut par exemple le cas au sujet de la réforme du lycée général et technologique, de la mise en œuvre du rapport Villani-Torossian, des résultats aux évaluations Cedre et TIMSS en mathématiques ainsi que la réforme de la formation initiale. Le bureau a aussi publié plusieurs communiqués de presse. La plupart de ces interventions et l'ensemble des communiqués sont disponibles sur le site de l'APMEP.

Les publications de l'APMEP sont régulièrement mentionnées et citées par le Café Pédagogique et dans la revue de presse du site Images des Mathématiques.

4.8. Avec les acteurs de la diffusion scientifique

L'APMEP entretient des relations régulières avec de nombreux acteurs de la diffusion scientifique et mathématiques.

L'APMEP est membre d'Animath et, à ce titre, est représentée au sein de son conseil d'administration.

L'APMEP est membre du consortium organisateur du Salon des jeux et de la culture mathématiques ; elle était présente au Salon 2021. Pour la deuxième année, la pandémie a empêché son organisation classique et le salon s'est tenu à distance du jeudi 27 mai au dimanche 30 mai 2021. Des animations exclusivement fléchées scolaires ont été proposées ; Roger Penrose a parrainé le salon ; l'APMEP y a tenu un stand virtuel ; Alice Ernoult a coordonné notre travail ; la Régionale de la Réunion a organisé un Cluedo géant scénarisé sur l'histoire de l'ile de la Réunion en lien avec le projet IREM-PACOM (Problèmes à Ciel Ouvert Mathématiques).

L'APMEP collabore régulièrement avec les responsables du site CultureMath (pour les sujets d'examens déjà mentionnés, mais pas seulement).

L'APMEP collabore régulièrement avec les éditions ACL – Kangourou. Le président de l'APMEP a été invité à remettre les trophées Kangourou au moins de juin.

L'APMEP collabore régulièrement avec les éditions Pôle. L'APMEP est représentée au sein du jury du prix Tangente pour la rédaction d'un article de vulgarisation et du prix « rédaction d'un problème mathématique »

L'APMEP est partenaire de l'association Maths en scène (l'APMEP a été invitée à l'Assemblée générale).

5. Conclusion

Notre association est un élément incontournable du paysage mathématique. Nous le voyons dans la fréquentation de notre site, dans les sollicitations diverses tant de la part d'associations, de sociétés savantes, des journalistes ou de l'institution pour son potentiel en tant qu'acteur de la formation des enseignants.

L'APMEP poursuit son travail afin de favoriser un enseignement de mathématiques de qualité. Elle a ainsi poursuivi le travail de conception et diffusion de ressources à disposition des enseignants de mathématiques (en particulier le Hors-Série Premier degré d'Au Fil des Maths), mis en œuvre les mercredis de l'APMEP temps de partage et d'échange sur l'enseignement des mathématiques à l'école ….

En 2022, nous allons poursuivre le travail mis en œuvre pour faciliter le travail des régionales et renforcer leurs liens avec le national, la rénovation du site de l'APMEP, la modification du BGV en infolettre, le renforcement des liens entre les différents acteurs en lien avec l'enseignement des mathématiques, la défense de l'enseignement des mathématiques de qualité pour tous, la réflexion sur l'enseignement des mathématiques au XXIème siècle avec l'ensemble de la communauté mathématique, …

Ce travail n'est possible que grâce à l'investissement de nombreux bénévoles qui donnent du temps personnel à l'APMEP, à l'investissement de chacun d'entre vous en adhérant, en participant aux Journées Nationales, aux groupes de travail ou aux commissions nationales ou à vos régionales, en faisant abonner vos établissements à la revue Au fil des Maths, en faisant connaître l'APMEP à vos collègues, …

Rapport Financier

III Rapport financier 2021

Toutes les sommes sont en euros.

RECETTES	2021	2020
I. Adhésions et abonnements	**149 809.02**	**162 970.14**
Dont adhésions	138 670.62	152 346.10
Dont abonnements	11 138.40	10 624.04
II. Ventes de brochures	**13 960.00**	**14 434.04**
Ventes par le national	21 226.79	22 295.51
Quota à disposition des Régionales	-7 266.79	-7 861.47
III. Publicité, partenariat	**2000.01**	**0.00**
IV. Produits financiers	**3 281.82**	**3 330.23**
Intérêts sur placements	3 330.23	3 330.23
V. Prestations de service	**55 512.49**	**37 794.93**
Frais d'envois	1 750.06	1 360.09
Conventions et redevances	53 762.43	36 573.28
Séminaire et spécial Journées	0.00	-138.44
VI. Produits exceptionnels	**3 350.74**	**2 065.13**
Dons, subventions	226.00	790.00
Autres produits de gestion courante	1 587.34	3.63
Produits exceptionnels sur opérations de gestion : frais non justifiés par les membres de l'association, ristournes non réclamées, écart CA/logiciel	1 537.40	1 271.50
VII. Ristournes versées aux Régionales	**-7 660.00**	**-8 284.00**
TOTAL DES RECETTES	**220 254.08**	**212 310.47**

DÉPENSES	2021	2020
I. Publications	**19 244.55**	**29 207.03**
BV + AFDM	17 080.97	28 170.58
Achat publications pour codiffusion	2 163.58	1 036.45
II. Vie de l'association	**105 703.28**	**92 458.07**
1. Frais de fonctionnement	28 626.35	32 200.40
Impressions diverses	3 760.62	8 533.83
Charges administratives, *essentiellement des dépenses d'affranchissement*	9 702.33	9 588.27
Locaux	9 445.81	8 996.03
Location matériel	3 086.10	3 014.85
Maintenance matériel	2 631.49	2 101.18
2. Traitement des employés, cotisations et charges sociales	32 297.00	33 412.30
3. Personnels extérieurs (cabinet comptable + social expert)	16 165.01	15 746.96
4. TVA non récupérable	35.11	114.18
5. Remboursements de frais	28 578.91	10 984.23
III. Frais de port et de routage	**16 771.67**	**16 990.47**
BGV + AFDM	14 724.95	14 818.97
Collecte courrier	2 046.72	2 171.50
IV. Charges exceptionnelles	**11 999.48**	**8 220.91**
Livraison brochures	264.64	174.92
Dotation aux amortissements	8 536.02	4 834.34
Frais divers gestion	1 895.34	1 840.52
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0.00	693.60
Sous-traitance informatique	1 303.48	693.60
V. Variation du stock	**5 762.99**	**4 033.55**
VI. Impôts sur les bénéfices	**217.00**	**229.00**
TOTAL DES DÉPENSES	**159 698.97**	**151 139.03**
RÉSULTAT	**60 555.11**	**61 171.44**

BILAN AU 31 / 12 / 2021

ACTIF	01/01/2020 au 31/12/2021 Valeur nette	01/01/2019 au 31/12/2020 Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Constructions	26 659	28 946
Autres immobilisations corporelles	54 361	20 574
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15	15
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**81 035**	**49 535**
ACTIF CIRCULANT		
STOCKS		
Produits intermédiaires	51 684	57 447
Marchandises	- 8 540	- 8 458
AVANCES ET ACOMPTES	1 172	0
CREANCES		
Créances redevables	6 197	6 890
Autres	4 455	2 093
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	51 921	51 463
DISPONIBILITES	442 980	428 360
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	569	4 357
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**550 437**	**542 151**
TOTAL GENERAL	**631 472**	**591 686**

BILAN AU 31 / 12 / 2021 (suite)

PASSIF	01/01/2020 au 31/12/2021 Valeur nette	01/01/2019 au 31/12/2020 Valeur nette
FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS PROPRES		
Réserves	426 738	426 738
RESULTAT DE L'EXERCICE	60 555	61 171
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	**561 430**	**500 875**
FONDS DEDIES	**0**	**0**
DETTES		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 283	22 844
Dettes fiscales et sociales	4 277	5 696
Redevables créditeurs	4 020	294
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	25 905	26 476
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	28 557	35 501
TOTAL DETTES	**70 042**	**90 811**
TOTAL GENERAL	**631 472**	**591 686**

COMMENTAIRES

Tous les résultats sont donnés **hors taxes**.
Ce rapport financier respecte les règles de comptabilité pour la présentation du bilan. Ainsi, toutes les sommes correspondent à l'année comptable 2021.
En plus du rapport financier, vous trouverez le bilan au 31 décembre 2021 afin de vous donner une idée plus précise de la situation financière de l'Association.

Le télétravail est resté de mise cette année pour notre secrétaire. Elle n'a jamais été plus de 3 jours au local par semaine.

Nous avons profité des économies réalisées sur les frais de déplacement pour rénover le local. Les fenêtres ont été remplacées par des fenêtres PVC, des stores roulants ont été installés, l'électricité a été mise aux normes, la peinture du rez-de-chaussée du local a été entièrement refaite, des étagères ont été installées, et certaines pièces du mobilier ont été changées.

Côté Recettes

I. Cotisations et abonnements

Ce montant correspond aux cotisations et abonnements de l'année 2021 : c'est le chiffre d'affaires "comptable". En effet, fin 2021, les cotisations perçues sont celles de l'année 2022 et non celles de l'année 2021.
Depuis 2019 dans les cotisations que vous payez, il n'y a plus de part abonnement. La ligne « Abonnements » correspond désormais au choix de « Au Fil Des Maths » par les Etablissements qui, rappelons-le une nouvelle fois, ne peuvent pas adhérer.

	2007	2008	2009	2010	2011
Adhésions	132 050	186 084	196 875	183256	182 767
Abonnements	124001	100 217	75 748	66 142	48 129
Nombre d'adhérents	3 216	3 578	3 504	3 313	3 259
TOTAL	256 051	286 301	272 624	249 399	230 896

	2012	2013	2014	2015	2016
Adhésions	199 703	172 327	169 204	171 407	152 053
Abonnements	22 829	51 791	46 441	43 202	33 541
Nombre d'adhérents	3 124	3 246	3 277	3 242	3 041
TOTAL	222 533	224 118	215 645	214 609	185 595

	2017	2018	2019	2020	2021
Adhésions	141 685	155 541	153 044	152 346	138 671
Abonnements	31 653	12 697	10 881	10 624	11 138
Nombre d'adhérents	2 494	2 470	2612	2614	2512
TOTAL	173 338	168 238	163 925	162 970	149 809

II. Vente de brochures

Cela correspond aux brochures commandées en même temps que le paiement des cotisations et aux brochures vendues par correspondance. La nouvelle base adhérents et la possibilité de vente en ligne qui l'accompagne a vu le jour au premier octobre 2014.

III. Publicité

A cette rubrique figurent les recettes publicitaires payées par des éditeurs ou des fabricants de calculatrices pour une page de publicité dans la revue Au Fil Des Maths.

IV. Produits financiers

Nous disposons depuis quelques années au CME (Crédit Mutuel Enseignant) de deux comptes : un compte courant et un livret bleu associations qui est rémunéré. Toutes les recettes dont nous disposons sont systématiquement placées sur le livret bleu, seul un fonds de roulement indispensable pour les paiements par prélèvements n'est pas rémunéré.

Le fonds de réserve de l'association est placé sur des comptes rémunérés mais non spéculatifs.

V. Prestations de service

Ce poste est constitué essentiellement par les recettes (CFC) occasionnées par les photocopies de nos documents, ainsi que par les documents prélevés sur le site. Il faut absolument les déclarer dans les établissements lors des enquêtes ponctuelles. Ce sont des recettes qui ne sont pas du tout négligeables puisqu'elles nous permettent d'équilibrer les comptes, et qui reflètent la diffusion de nos documents. Après une baisse assez conséquente en 2020, elles sont à nouveau en hausse.

VI. Produits exceptionnels

Ce sont essentiellement des écritures comptables. Cette année encore il n'y a pas eu de remboursement du BGV spécial JN par la Régionale organisatrice.

VII. Ristournes aux Régionales.

Elles sont indiquées en négatif dans les recettes, pour des raisons comptables : des recettes prévues et non effectuées.

La somme indiquée correspond à ce qui sera susceptible d'être versé aux Régionales en 2022. Cette somme est calculée à partir des adhérents 2021, elle doit donc figurer dans le rapport financier 2021 (voir préambule).

Côté dépenses

I. Publications

Depuis 2018 nous n'éditons plus que 4 numéros d'Au Fil Des Maths qui est une revue trimestrielle. Mais la revue étant en couleur, son prix de revient est plus élevé. Les éditions de brochures et rééditions, ainsi que des co-diffusions sont toujours au catalogue de l'association.

II. Vie de l'Association

Quelques réunions ont pu se tenir en présentiel cette année, ainsi que les Journées Nationales. Les remboursements de frais ont donc légèrement augmenté cette année.

III. Frais de port et de routage

Il est stable.

IV. Charges exceptionnelles :

Dotations aux amortissements

C'est la dépréciation, constatée au cours de l'exercice, sur l'ensemble des investissements en immobilisations (amortissements sur la construction, le mobilier, l'agencement, le matériel informatique, ...).

Sous-traitance informatique

Ce sont les sommes versées à Bertrand Couturier, auto-entrepreneur, pour la résolution des problèmes liés à la plateforme Prestashop.

V. Variation du stock

Variation du stock = valeur du stock final (au 31/12/2021) - valeur du stock final (au 31/12/2020).

V. Impôts sur les bénéfices

Nos réserves « liquides » sont placées sur un compte rémunéré. Les intérêts sont imposables à l'impôt sur les sociétés au taux de 24 %.

2-BILAN.

Il indique la « richesse » globale de l'Association.
On y lit que l'exercice 2021 est bénéficiaire de 60 555 €.

Conformément aux articles 7 et 9 des statuts de l'Association, ce rapport a été présenté au Comité National le 19 mars 2022.